

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE CFU 2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE



(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Avec un total de dépenses de 9 995 981,94 €, soit 84,84 % des crédits votés (94,25% hors virement) et un total de recettes de 10 143 861,20 € soit 86,10 % des crédits votés, la section de fonctionnement se solde en 2025 par un excédent de 147 879,26 € et de 2 074 914,83 € avec l'excédent de résultat reporté.

		2025		2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	2 643 041,80 €	2 302 150,04 €	2 040 022,24 €
012	Charges de personnel	5 045 600,00 €	5 045 600,00 €	4 902 742,14 €
014	Atténuations de produits	542 224,74 €	516 584,49 €	817 394,39 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
023	Virement à la section investissement	1 176 516,88 €	- €	
042	Opérations d'ordre entre sections	747 832,66 €	544 379,82 €	552 317,54 €
65	Autres charges de gestion courante	1 615 721,44 €	1 576 358,51 €	1 417 058,27 €
66	Charges financières	10 909,08 €	10 909,08 €	12 251,51 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	- €	36,57 €
Total DEPENSES		11 781 946,60 €	9 995 981,94 €	9 741 822,66 €
Niveau de réalisation		84,84%		

		2025		2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	1 927 035,57 €	- €	- €
013	Atténuation de charges	7 200,00 €	62 569,85 €	60 404,44 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 663,16 €	6 663,16 €	19 564,54 €
70	Produits de services	1 257 773,00 €	1 272 071,90 €	1 225 129,56 €
73	Impôts et taxes	3 822 109,03 €	3 829 981,05 €	3 762 020,33 €
731	Fiscalité locale	2 241 092,00 €	2 486 876,00 €	2 248 093,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 507 622,16 €	2 441 297,01 €	2 592 116,44 €
75	Autres produits	12 451,68 €	42 447,33 €	16 950,41 €
76	Produits financiers		1 654,95 €	1 413,41 €
77	Produits exceptionnels	- €	299,95 €	- €
Total RECETTES		11 781 946,60 €	10 143 861,20 €	9 925 692,13 €
Niveau de réalisation		86,10%		
Résultat sur l'exercice (excédent)		147 879,26 €		
Résultat antérieur reporté (excédent)		1 927 035,57 €		
Résultat cumulé (excédent)		2 074 914,83 €		

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à 3 846 083,34 € soit 47,63 % des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à 2 303 103,05 € soit 28,52 % des crédits votés, la section d'investissement se solde par un déficit de 1 542 980,29 € ramené à 341 476,57 € avec l'excédent de résultat reporté.

		2025		2024
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	6 663,16 €	6 663,16 €	19 564,54 €
041	Opérations patrimoniales	243 440,48 €	194 532,48 €	- €
13	Subvention d'investissement	35 000,00 €	- €	83 848,00 €
16	Remboursements d'emprunts	165 000,49 €	165 000,49 €	164 344,32 €
20	Immobilisations incorporelles	233 839,68 €	141 422,16 €	3 892,80 €
204	Subventions d'équipement	1 048 123,85 €	278 089,52 €	203 744,08 €
21	Immobilisations corporelles	1 152 171,05 €	337 063,56 €	140 694,84 €
23	Immobilisations en cours	5 190 244,74 €	2 723 311,97 €	1 493 654,38 €
26	Participations et créances rattachées		- €	50 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		- €	120 962,00 €
Total DEPENSES		8 074 483,45 €	3 846 083,34 €	2 280 704,96 €

Niveau de réalisation

47,63%

		2025		2024
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 201 503,72 €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 176 516,88 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	747 832,66 €	544 379,82 €	552 317,54 €
041	Opérations patrimoniales	243 440,48 €	194 532,48 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	954 848,19 €	896 271,55 €	167 268,57 €
	dont 1068	354 848,19 €	354 848,19 €	- €
	dont FCTVA	600 000,00 €	541 423,36 €	167 268,57 €
13	Subventions d'investissement	3 250 341,52 €	667 919,20 €	843 942,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	- €	
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	20 962,00 €
23	Immobilisations en cours		- €	100 000,02 €
27	Autres immobilisations financières			3 195,23 €
Total RECETTES		8 074 483,45 €	2 303 103,05 €	1 687 685,86 €

Niveau de réalisation

28,52%

Résultat de l'exercice (déficit) - 1 542 980,29 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 1 201 503,72 €

Résultat cumulé (déficit) - 341 476,57 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent) 1 733 438,26 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent) - 967 722,24 €

2025 est le dernier exercice en année pleine du mandat qui a commencé en 2020 et sur lequel tous les engagements pris ont été tenus : aucune hausse de la fiscalité des ménages, une seule hausse modérée de la CFE, un recours limité à l'endettement et un programme d'investissement resté ambitieux et qui se concrétise surtout sur les années 2024, 2025 et 2026. Les résultats 2025 sont donc le reflet de ces décisions politiques et des engagements pris pour contenir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises.

Les résultats de clôture sont donc fidèles aux prévisions budgétaires ce qui témoigne tout d'abord d'une très bonne maîtrise de l'activité des services, mais que c'est le signe d'une érosion progressive de notre épargne puisque nos recettes réelles de fonctionnement ne sont plus suffisamment dynamiques par elles-mêmes pour accompagner des dépenses qui restent inflationnistes.

Avec un résultat excédentaire en fonctionnement de seulement 147 879,26€, la CCPH ne se redonne aucune nouvelle marge de manœuvre d'autant que nous supposons une recette de TASCOTM erronée pour plus de 210 000 €.

De fait, le faible résultat de fonctionnement de l'exercice et le déficit cumulé d'investissement vont naturellement impacter l'excédent de fonctionnement reporté en 2026.

L'exercice 2025 s'appuie fort heureusement sur un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 927 035 € mais aussi sur une importante épargne liée à un actif immobilier économique privé mobilisable et qui constitue de réelles réserves.

De même que l'endettement très limité au budget principal permet de pondérer positivement ce résultat de clôture puisque le recours à l'emprunt reste totalement possible.

Côté produits de fiscalité, le budget 2025 a encaissé 6 316 381 € d'impôts (*détail en page 10*) soit une hausse de 306 267 € (*dont 210 000 € de versement supposé erroné de TASCOTM*).

Il est important de rappeler que cette fiscalité de 6 316 K€ se ventile en 4 composantes soit :

La fiscalité économique pour 2 500 K€ soit 39,60% qui est la part prépondérante de nos recettes

La TVA pour 2 342 K€ soit 37,10%

Les ACTP versées par les communes pour 787 K€ soit 12,40%

La fiscalité prélevée sur les ménages (dont Gemapi) pour 687 K€ soit 10,90%

La fiscalité sur le Foncier Bâti et la GEMAPI étant également payée par les entreprises, après retraitement, l'impôt communautaire prélevé sur les ménages est d'environ 600K€ soit 28 € par habitant.

On notera une baisse des recettes liées à la THRS de 41 000 € (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) baisse pour moitié expliquée et compensée par le recentrage de la THRS mais dont l'autre moitié trouverait son explication dans les révisions opérées en 2023 lors du dispositif déclaratif Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI).

Fort heureusement, les recettes liées aux dotations et aux facturations de nos services ont été plus lucratives que prévu sans toutefois inverser la tendance. A noter aussi que la CCPH est sortie du dispositif du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle soit une perte de 70 000 € inscrits au budget et non réalisés.

Côté dépenses de fonctionnement, la masse salariale malgré l'absence de recrutement depuis 2023, a progressé de 142 000 € consommant ainsi la totalité du budget prévu. 70 000 € sont liés à la seule hausse de la cotisation CNRACL. 50 000 € environ concernent la revalorisation des temps de travail au service périscolaire ce qui était un engagement fort du budget 2025.

Les charges à caractère général ont augmenté de 262 127 € dont 140 000 € pour des dépenses rattachées de 2024 à l'exercice 2025 que nous ne retrouverons pas sur 2026. Les charges du chapitre 11 ont donc plutôt été contenues sur l'année.

En ce qui concerne les investissements, 2 grosses opérations ont rythmé l'exercice, la rénovation énergétique de la médiathèque et le centre régional des arts du cirque.

Si le niveau de réalisation a augmenté pour les dépenses, les restes à réaliser ont quant à eux diminué avec 1 633 410 € en dépenses et 859 285 € en recettes de subventions, car ces 2 projets d'ampleur ont été conduits principalement sur les années 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est réalisé à hauteur de 87,10 %, soit un total de 2 302 150,04 € dont 512 110,26 € de charges rattachées.

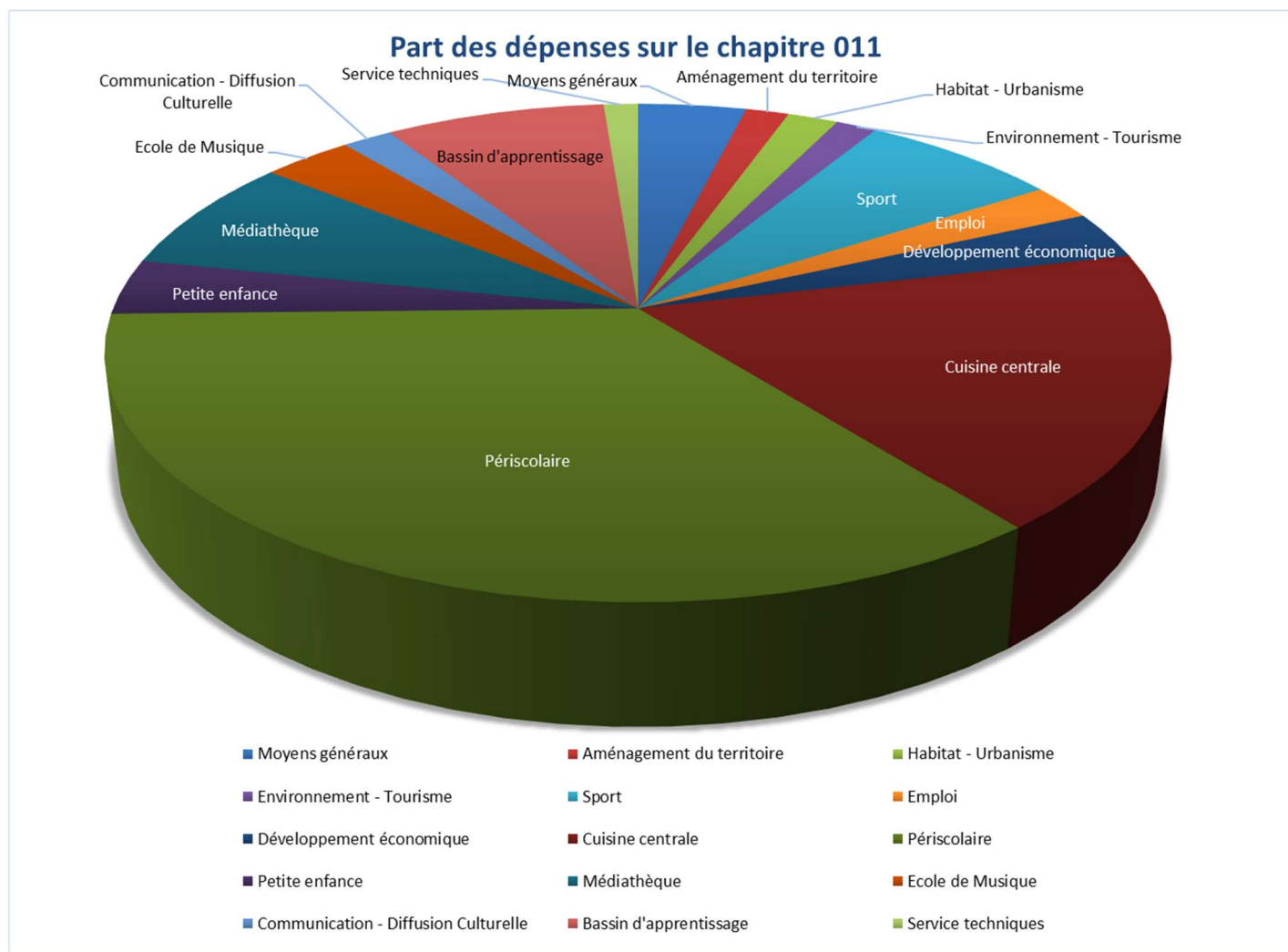
Le taux de réalisation le plus faible concerne l'aménagement du territoire avec 31,7% en raison des inscriptions budgétaires non encore réalisées sur les voies cyclables (- 77 K€) puis l'Habitat avec 49,84% (- 42 K€) dont les réalisations ont souffert des freins sur les politiques de l'ANAH et la fermeture des aides Ma prim rénov.

On peut aussi noter une baisse au service Ecole de Musique avec 62% de réalisations (- 45 K€) qui s'explique par la suppression de certains évènements en 2025. La sous réalisation du budget des services techniques se justifie par une meilleure imputation des dépenses en investissement.

A l'exception des services susvisés, on peut observer une très bonne maîtrise budgétaire dans tous les autres services avec une seule sur réalisation au service SPORT.

ZOOM SUR LA VENTILATION DES DEPENSES DU CHAPITRE 011

	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Pourcentage du 011</i>
Moyens généraux	115 273,46 €	89 620,15 €	3,89%
Aménagement du territoire	113 050,00 €	35 866,55 €	1,56%
Habitat - Urbanisme	84 019,99 €	41 879,40 €	1,82%
Environnement - Tourisme	38 755,77 €	34 051,36 €	1,48%
Sport	142 066,26 €	164 809,16 €	7,16%
Emploi	62 044,21 €	53 533,82 €	2,33%
Développement économique	77 315,00 €	71 626,30 €	3,11%
Cuisine centrale	420 408,06 €	413 779,79 €	17,97%
Périscolaire	890 469,50 €	813 382,64 €	35,33%
Petite enfance	88 816,72 €	83 233,23 €	3,62%
Médiathèque	196 297,49 €	172 972,47 €	7,51%
Ecole de Musique	120 075,29 €	74 665,38 €	3,24%
Communication	43 033,00 €	41 248,64 €	1,79%
Bassin d'apprentissage	183 875,47 €	182 964,00 €	7,95%
Service techniques	67 541,58 €	28 517,15 €	1,24%
TOTAL	2 643 041,80 €	2 302 150,04 €	100,00%



Les charges à caractère général ont augmenté de **262 K€** par rapport à 2024 soit +13%. Cette hausse s'explique notamment par les rattachements à la délégation aux Francas (+ 79 K€), par 5 trimestres facturés au service ADS (+30K€) et la facture d'électricité à la Diathèque (+ 30K€)

53,30 % des charges du chapitre 11 concernent le service périscolaire et la cuisine centrale et 25,86 % sont affectées à la culture et au sport.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été réalisé à hauteur de **5 045 600 €** soit **100 % du budgété**.

Il comprend : la rémunération des personnels titulaires et non titulaires pour **3 255 674,28 €**, la rémunération du personnel extérieur (HMS) pour **21 336,82 €**, le personnel affecté par la Ville d'Héricourt (Urbanisme) pour **108 498,94 €**, le versement transport pour **16 818,25 €**, l'assurance du personnel (RELYENS) pour **52 067,78 €** et les frais liés à la médecine du travail (CDG 70) pour **3 452,85 €**. Le reste soit **1 587 751,08 €** est constitué par les charges salariales.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE



FOCUS SUR LA VENTILATION DE LA MASSE SALARIALE PAR SERVICE

	<i>Réalisé</i>	<i>Pourcentage 012</i>	<i>2024</i>
01 - Moyens généraux	864 529,28 €	17,13%	764 380,87 €
021 - Développement territorial	145 564,24 €	2,88%	142 872,57 €
026 - Autorisation droits du sol	108 498,94 €	2,15%	130 737,13 €
043 - Gémapi	5 097,80 €	0,10%	13 214,42 €
05 - Sport	109 535,23 €	2,17%	103 259,87 €
06 - Economie et Emploi	114 498,51 €	2,27%	110 827,72 €
070 - Cuisine centrale	202 726,88 €	4,02%	211 119,48 €
07 - Périscolaire	1 214 045,23 €	24,06%	1 116 017,84 €
080 - RPE	113 191,92 €	2,24%	108 116,19 €
081 - Multi accueil	509 588,75 €	10,10%	436 684,97 €
082 - Lieu d'accueil enfants parents	1 122,81 €	0,02%	- €
101 - Médiathèque et Ludothèque	398 106,88 €	7,89%	454 075,63 €
102 - Ecole de Musique	789 569,07 €	15,65%	829 424,87 €
140 - Bassin d'Apprentissage	146 557,97 €	2,90%	154 274,46 €
150 - Services techniques	322 966,49 €	6,40%	327 736,12 €
TOTAL	5 045 600,00 €	100,00%	4 902 742,14 €

En cohérence avec Chapitre 11, les charges de personnel représentent l'engagement dans notre politique enfance jeunesse avec 28,08% du budget tandis que les services culturels et sportifs suivent avec 28,61%.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » a été réalisé pour un montant de **516 584,49 €**. Il s'agit du FNGIR pour 337 244 €, les attributions de compensation pour 178 353,49 €, cette année ne sont intervenus que 987 € de dégrèvements.

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » budgétisé à hauteur de **1 176 516,88 €**, ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » a été réalisé pour **544 379,82 €**. Il concerne les amortissements de l'exercice.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été réalisé pour **1 576 358,51 €**, soit 98 %. On y retrouve principalement les participations, subventions et dépenses suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE

Contingent incendie	455 544,94 €
Fonds de concours à la ville (Pacte Fiscal et Financier)	376 000,00 €
Fonds de concours à la ville d'Héricourt	297 897,00 €
Indemnités des élus	143 812,33 €
Subvention Jardins du Mont Vaudois	45 000,00 €
Pôle métropolitain participation	42 401,72 €
Subvention COS	31 971,00 €
Haute-Saône Numérique	25 852,80 €
Subvention Espace jeunes	18 000,00 €
Etablissement Public Terr du Bassin (Allan) participation	14 360,55 €
Subvention Maison des Energies	9 000,00 €
Syndicat de la vallée de l'Ognon participation	8 218,34 €
Subvention Sports Généraux Héricourt	4 100,00 €
Subvention SGH Basket	3 750,00 €
Subvention Musique en Pays d'Héricourt	3 500,00 €
Subvention les Amis du Fort du Mt Vaudois	1 750,00 €
Subvention Histoire et patrimoine d'Héricourt	1 350,00 €
Subvention Pluie Venitienne	1 200,00 €
Subvention Musique et Mémoires	1 000,00 €
Subvention Chœur et orchestre du collège	1 000,00 €
Subvention SGH Athlétisme	1 000,00 €
Subvention Frip' Vie	1 000,00 €
Subvention Scèn'Artistes	1 000,00 €
Subvention Héricourt Athlétisme	500,00 €
Subvention La Vaudoise	500,00 €
Subvention Héricourt 2 Roues	500,00 €
Subvention Comité des fêtes de Chenebier	400,00 €
Subvention La Marche Buissonnière	250,00 €
Subvention BGE France	150,00 €
Subvention à l'association des cadets de la gendarmerie	100,00 €
Subvention à l'association Culture 70 (ADDIM)	100,00 €
Subvention ADIL 70	100,00 €

Les « *Charges financières* » du **chapitre 66** représentent une dépense de **10 909,08 €** et correspondent aux emprunts de 900 000 € et 300 000 € contractés en 2017 et 2018 pour financer le Gymnase du Champ de foire et le Bassin d'Apprentissage et celui de 1 152 000 € contracté en 2022 auprès de la Caisse des Dépôts.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE

Fonctionnement : RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 102,45 %, soit 12 070 896,77 € (avec l'excédent reporté de 2024). Les recettes de l'exercice sont en hausse de 218 169,07 € par rapport à 2024 dont 212 000 € de surplus litigieux de TASCOM.

Le chapitre 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* », reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 pour 1 927 035,57 €, cet excédent sera repris dans le calcul du résultat cumulé 2025.

Le chapitre 013 « *Atténuations de charges* » a été réalisé pour 62 569,85 Il concerne essentiellement les remboursements des salaires et des charges perçus en cas de congés maladie ou pour accident du travail.

Le chapitre 042 « *Opérations d'ordre entre sections* » réalisé pour 6 663,16 €, comprend l'amortissement de subventions et des écritures de régularisation concernant l'avance de la Région. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Le chapitre 70 « *Produits des services, du domaine et ventes diverses* » a été réalisé pour 1 272 071,90 € soit 101,14 %. Il traduit généralement le très haut niveau de services gérés en régie.

On y retrouve principalement les recettes des services communautaires suivants :

	2025	2024	2023	2022	2021
Facturation repas cantine	466 357,71 €	435 992,00 €	402 555,00 €	357 815,00 €	312 904,00 €
Facturation Périscolaire et Extrascolaire	242 387,13 €	232 567,00 €	200 726,00 €	198 747,00 €	210 606,00 €
Refacturation aux Francas des repas cantine	155 608,99 €	153 999,00 €	148 782,00 €	135 635,00 €	122 626,00 €
Facturation école de musique	98 585,60 €	129 042,00 €	110 546,00 €	104 419,00 €	77 692,00 €
Facturation Multi-Accueil	83 680,30 €	76 864,00 €	92 457,00 €	79 668,00 €	74 235,00 €
Facturation de la Médiathèque	6 195,53 €	78,00 €	14 373,00 €	14 472,00 €	12 509,00 €
TOTAL	1 052 815,26 €	1 028 542,00 €	969 439,00 €	890 756,00 €	810 572,00 €

On peut noter une hausse des recettes du service périscolaire qui s'explique par la hausse tarifaire décidée mais aussi par une hausse des inscriptions continue depuis 4 années notamment sur le temps méridien. La baisse des recettes de l'école de Musique est le fait de l'annulation de certaines représentations.

Entre 2021 et 2025, la facturation de nos services a apporté un produit supplémentaire de 29,89 % supporté à moyens constants par les services généraux.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE



A ces prestations il faut ajouter :

- les remboursements de salaires pour 114 612,72 € du budget principal au budget Transport, au CAPC et aux OM,
- les remboursements par les communes membres pour 103 356,14 € (dont 16 K€ au titre de 2024).

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » concerne la fiscalité compensée (TVA + CVAE) et les attributions de compensation. Il a été réalisé à 3 829 981,05 € soit 100 % du budgétisé. Le rendement de la TVA est plutôt figé par rapport à 2024 (+ 6K€). La hausse est légèrement plus importante sur la CVAE dont le montant perçu est supérieur de 25 K€ par rapport à 2024.

Il faut également intégrer le nouveau chapitre 731 « *Fiscalités locales* » réalisé à 2 486 876 € soit 110 % en raison de la hausse litigieuse du produit de la Tascom et malgré une baisse observée sur les reversements TH/THRS de – 41 K€. Concernant cette baisse constatée sur la THRS, le ministère évoque deux impacts, tout d'abord la réforme de 2025 sur la THRS et les THLV (art 110 de la loi de finances pour 2025) qui est compensée à hauteur de 21 547 € (au chapitre 74), réforme dont l'objectif est de « recentrer » la THRS et exclure les bureaux occupés par les associations, les locaux destinés à l'hébergement à titre temporaire des personnes en difficulté etc.

Le deuxième impact est plus difficilement mesurable, il résulte de la mise en place du service « Gérer Mes Biens Immobiliers » permettant aux propriétaires de mettre à jour les données d'occupations de leurs logements, mais qui a conduit à une progression de 24% des bases d'imposition alors que ça ne reflétait pas l'évolution du parc locatif, depuis les services de l'Etat n'ont cessé de corriger ces états qui ont donné lieu à un grand nombre de dégrèvements acquis aux collectivités en 2023 et 2024 (pour un coût de 1,8 Md€).

RECETTES FISCALES

	2024	2025 prévisionnel	2025 perçu	Ecart 2024/2025	COMMENTAIRES
CFE	1 140 120,00 €	1 139 818,00 €	1 140 881,00 €	222,00 €	
IFER	150 293,00 €	153 000,00 €	160 562,00 €	10 269,00 €	
TASCOM	277 252,00 €	277 256,00 €	498 190,00 €	220 938,00 €	Erreur TASCOM surestimée d'environ 212 K€
TH	91 538,00 €	76 657,00 €	50 430,00 €	- 41 102,00 €	Baisse sur la THRS liée à GmBI et à la mise en place du recentrage de la THRS compensée à 21K€
FNB	10 734,00 €	11 286,00 €	10 053,00 €	552,00 €	
TAXE ADD FNB	36 010,00 €	30 871,00 €	30 563,00 €	- 5 139,00 €	
FB	487 413,00 €	492 204,00 €	492 736,00 €	4 791,00 €	
ROLE SUP	4 651,00 €		43 441,00 €	38 314,00 €	
GEMAPI	50 082,00 €	60 000,00 €	60 020,00 €	9 938,00 €	
CHAPITRE 731	2 248 093,00 €	2 241 092,00 €	2 486 876,00 €	238 783,00 €	
CVAE	675 166,00 €	700 248,00 €	700 248,00 €	25 082,00 €	PLF 2026 indexation TVA sur croissance n-1 mais sans taux négatif, donc stable
FRACTION TVA	2 328 180,00 €	2 334 432,00 €	2 334 432,00 €	6 252,00 €	
ROLE SUP TVAG TVAE			7 872,00 €	7 872,00 €	
ACTP	758 674,33 €	782 408,00 €	787 429,05 €	28 754,72 €	Revalorisation liée à l'augmentation du SDIS
CHAPITRE 73	3 762 020,33 €	3 817 088,00 €	3 829 981,05 €	67 960,72 €	
Recettes de fiscalités	6 010 113,33 €	6 058 180,00 €	6 316 857,05 €	306 743,72 €	

Le chapitre 74 « *Dotations, subventions et participations* » a été réalisé à 2 441 297,01 €, soit 97,36 % du budgétisé.

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes suivantes :

	2023	2024	2025
Prestation de service de la CAF	855 366,00 €	930 987,00 €	944 592,36 €
Dotation d'intercommunalité	644 137,00 €	718 831,00 €	761 016,00 €
Dotation de compensation	261 529,00 €	257 201,00 €	247 861,00 €
Compensation exonération TF	22 854,00 €	24 204,00 €	22 695,00 €
Compensation THRS			21 547,00 €
Remboursement sur salaires aidés	77 594,00 €	73 128,00 €	57 149,14 €
FDPTP	66 138,00 €	72 563,00 €	- €
Subvention départementale au fonctionnement des sociétés musicales	26 142,00 €	25 664,00 €	19 071,50 €
Allocations compensatrices	292 504,00 €	363 166,00 €	312 374,00 €
DGD Bibliothèques			16 746,00 €
DGD PLUI			12 000,00 €
FSE	12 412,00 €	61 083,00 €	- €

A noter la perte du FDPT qui était budgété à 70 K€, ainsi que la perte de 52 K€ au titre des allocations compensatrices sur les locaux industriels **dont la compensation est abaissée de 25%**.

Le Chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » représente 42 447,33 €. Il concerne essentiellement le reversement d'une subvention qui avait été versée à IDEHA pour le projet Organdis 2 et qui a été reversée suite à son abandon soit + 21 000 €, mais aussi le versement de 8 186 € pour indemnité de sinistre suite au dégât des eaux à Ploye, à ceci s'ajoute des locations de salles de formation pour 12 600 €.

Le chapitre 76 « *Produits financiers* » a été réalisé à hauteur de 1 654,95 €. Cette somme concerne les dividendes d'Action 70 et SEDIA pour 2024.

Investissement : DEPENSES

Le niveau de réalisation de cette section est de 47,63 % soit 3 846 083,34 €, soit un taux de réalisation en hausse par rapport à 2024 (26,8 %) en raison de l'achèvement de plusieurs projets d'envergure en 2025.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » budgétisé et réalisé à hauteur de 6 663,16 € reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » comptabilise un réalisé de 194 532,48 € il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement et comprend les écritures liées à la cession du bâtiment des Tuileries à l'euro symbolique ainsi qu'une écriture de remboursement d'avance sur marché.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », représente 165 000,49 €. Ce chapitre comprend le remboursement en capital de nos différents prêts. Sur les 3 emprunts contractés de 900 000 € (2017), 300 000 € (2018) et 1 152 000 € (2022), il reste respectivement 405 000 €, 92 033,66 € et 910 236,28 € de capital restant dû.

Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » 141 422,16 € réalisés, (soit 60,48 %) concernent principalement la mise en place d'études environnementales concernant le PCAET et la restauration hydromorphologique de la Lizaine et de ses affluents pour 99 075 €, mais aussi l'acquisition de logiciels informatiques pour 30 971,16 € et l'analyse des dents creuses pour le PLUI pour 11 376 €

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » s'élève à 278 089,52 €. Sa réalisation est de 26,53 %. Il comprend les subventions relatives à la politique de l'habitat pour 8 796,41 €, les fonds de concours pour 119 074,92 € et aides en faveur du développement économique pour 81 868,19 € (dont 65 K€ pour la construction du village d'entreprise aux Tuileries).

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » a été budgétisé pour 1 152 171,05 €. Le réalisé 2025 est de 337 063,56 €. Dans le détail, cela concerne pour 61 382,84 € d'achats d'équipements suite à l'ouverture du Centre Régional des Arts du Cirque, pour 44 347,26 € des achats de matériels nécessaires aux fonctionnement des services périscolaires, 60 840,12 € concerne l'axe développement économique avec la viabilisation de la zone des Tuileries, 13 451,58 € ont été dépensés dans des achats de sérigraphies et jeux pour la Médiathèque et Ludothèque, 67 631,86 € sont des dépenses informatiques dont 25 K€ liées à la mise en place de la fibre, 29 061,79 € concernent les équipements pour la petite enfance dont le nouveau lieu d'accueil enfants-parents et 20 K€ pour la nouvelle structure de motricité de la crèche, 29 106,98 € pour l'école de Musique, 28 607,39 € pour les équipements sportifs.

Pour le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » les 2 723 311,97 € de réalisé concernent les dépenses liées au CRAC et à la médiathèque. Ces 2 opérations font l'objet de restes à réaliser à hauteur de 448 000 € sur 2026.

On retrouve essentiellement dans ce chapitre les dépenses liées aux opérations détaillées ci-après.

OPERATIONS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
16 - Bassin d'apprentissage	17 340 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	135 840 €	32 581 €	620 €	3 780 €	15 598 €	- €
22 - Requalification Tuileries		550 631 €	17 416 €	- €	- €	- €	7 977 €	200 228 €	8 654 €	- €
24 - Pôle Périscolaires Chenevières				4 801 €	286 825 €	978 317 €	50 263 €	900 €	- €	- €
29 - Coulée Verte				3 360 €	- €	5 568 €	1 728 €	15 940 €	7 440 €	- €
33 - Siège Communautaire CCPH						- €	7 044 €	864 €	10 584 €	40 937 €
35 - Centre Régional des Arts du Cirque						6 148 €	6 120 €	79 338 €	769 265 €	1 405 658 €
36 - Piste cyclable Héricourt Montbéliard						- €	339 429 €	513 551 €	- €	- €
37 - Rénovation thermique médiathèque							2 489 €	65 952 €	677 305 €	1 252 802 €
38 - PDE Luze							74 204 €	20 421 €	- €	- €
39 - Piste BMX Champey							2 748 €	211 653 €	6 084 €	- €
40 - Pôle périscolaire Echenans										21 875 €
41 - Multiplexe cinéma										2 040 €

Investissement : RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 504 606,77 € avec le résultat de 2024, soit un taux de réalisation de 43,40 %.

Le Chapitre 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » reprend l'excédent de 2024 pour 1 201 503,72 €, cet excédent sera repris dans le calcul du résultat cumulé 2025.

Le chapitre 021 « *virement de la section de fonctionnement* » budgétisé à hauteur de 1 176 516,88 € ne fait pas l'objet de réalisation.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » a été réalisé pour 544 379,82 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* » comptabilise un réalisé de 194 532,48 € il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement et comprend les écritures liées à la cession du bâtiment des Tuileries à l'euro symbolique ainsi qu'une écriture de remboursement d'avance sur marché.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE



Le chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » a été réalisé à 93,87 %, soit **896 271,55 €**. Il concerne les remboursements du FCTVA pour 541 423,36 € et un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 354 848,19 € c'est-à-dire la part excédentaire reportée de la section fonctionnement et affectée au financement de la section d'investissement.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » a été réalisé pour **667 919,20 €**. Il reprend l'ensemble des subventions d'investissement versées par l'Etat, la Région, le Département.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20260416-066_2016-DE

APPROBATION DU CFU 2025

Il est proposé d'approuver le compte financier unique du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	9 995 981,94 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	10 143 861,20 €
RESULTAT : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 147 879,26 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	3 846 083,34 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	2 303 103,05 €
RESULTAT : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 1 542 980,29 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du CFU. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2025,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2025	10 143 861,20 €	9 995 981,94 €	147 879,26 €
	Résultats antérieurs reportés	1 927 035,57 €		1 927 035,57 €
	Résultat à affecter			2 074 914,83 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2025	2 303 103,05 €	3 846 083,34 €	-1 542 980,29 €
	Résultats antérieurs reportés	1 201 503,72 €		1 201 503,72 €
	Solde global d'exécution			-341 476,57 €
Restes à réaliser au 31/12/2025		859 285,77 €	1 633 410,70 €	-774 124,93 €
Résultats cumulés 2025				959 313,33 €

		Recettes	Dépenses
Affectation du résultat 2025 sur 2026	001		341 476,57 €
	1068	1 115 601,50 €	
	002	959 313,33 €	

Les résultats prévisionnels 2025 sur le BP affichent un excédent de fonctionnement de 147 879,26 € ainsi qu'un déficit d'investissement de 1 542 980,29 €.

L'affectation des résultats conduira donc à l'inscription d'un résultat reporté de 959 313,33 € en fonctionnement sur 2026 et à l'inscription d'un report de déficit de 341 476,57 € en investissement. Le report d'excédent de fonctionnement est grevé par un besoin de financement en investissement et par le solde négatif des RAR qui conduisent à l'inscription de 1 115 601,50 € en 1068 soit en recette d'investissement.